

Affichage du compte-rendu le 13 mai 2019 retiré de l'affichage le

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2019

À 20 HEURES

CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 30 AVRIL 2019

Présents : MM. Gérard GREFFE, Patrick SCHWIRTZ, Cyril VACHON adjoints, Mmes et MM. Sophie OPREE, Philippe WEMMERT, Arnaud TARTARIN, Patricia GUILLAUME, Nolwenn BEROUJON, Sébastien FOL, Magali GODARD, Dominique VACHEROT.

Excusée : Marie-Hélène TOURNIER (pouvoir à Cyril VACHON)

Secrétaire de séance : Magali GODARD

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 :

- décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M. François BOUVET d'une propriété sise à RUFFEY-lès-BEAUNE, cadastrée section D, n° 441 lieudit « 5, grande rue » pour 5 ares 60 centiares, n° 784 lieudit « le village » pour 5 ares 23 centiares, n° 528, même lieudit pour 70 centiares, moyennant le prix de deux cent soixante mille euros (260 000 €).

Le conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises par délégation.

3./ CONVENTION PREALABLE A LA SOLLICITATION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX EN MATIERE DE VOIRIE

La convention préalable de sollicitation des Services Départementaux en matière de voirie est arrivée à échéance le 31 décembre 2018. Elle nous permet de définir préalablement à toute intervention les modalités pour des prestations relatives à l'entretien et à l'exploitation de la voirie communale et communautaire. Ces prestations concernent notamment la fourniture de sel de déneigement et de saumure, d'enrobé à froid et de gravillons, le fauchage des dépendances des voies communales et intercommunales, le prêt de panneaux de signalisations temporaire à titre gratuit, etc...

Après avoir étudié la convention et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le renouvellement de ladite convention pour une nouvelle durée de trois ans,
- donne pouvoir au Maire pour la signer.

4./ DELIBERATION SUR LE COUT HORAIRE DES AGENTS COMMUNAUX POUR LE TRAVAIL EN REGIE

Les travaux réalisés en régie par les employés communaux, consistant en la mise aux normes des toilettes pour « personnes à mobilité réduite » ou bien encore la réalisation des volets de l'ancienne Poste, nécessitent la prise d'une délibération sur le coût horaire des agents techniques, puis la comptabilisation des heures effectuées et des fournitures achetées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- fixe le coût salarial horaire moyen des agents techniques communaux à 16,63 €,
- donne pouvoir au Maire pour établir l'état des travaux en régie réalisés par nos employés.

5./ DON EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS

Notre-Dame de Paris en flammes, dans la nuit du 15 au 16 avril, a touché au plus profond notre identité. Symbole fort de Paris, de notre Histoire, de la France multiséculaire, de notre patrimoine, elle est notre héritage commun, notre lien au passé autant que notre inscription dans l'avenir.

L'association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités a lancé un appel aux dons, et relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 8 voix contre, 2 abstentions et 2 voix pour, rejette cette proposition.

6./ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Mme COLAS a saisi la commune pour une demande d'installation d'un stand de vente de ses légumes, devant la mairie, tous les mardis, de 17h30 à 19h00.

L'occupation du domaine public ne pouvant se faire gratuitement, et eu égard à la redevance fixée pour la vente des poulets ou autres pizzas, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le montant de la redevance à 30 € par an,
- de donner pouvoir au Maire pour établir le titre correspondant.

7 / INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

* Le Maire informe le conseil municipal du déroulement de la cérémonie de commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 qui se tiendra le lendemain.

* Le Maire informe le conseil municipal de la réunion sur le plan local de l'habitat (PLH) organisée par la communauté d'agglomération. Elle a consisté en l'établissement du diagnostic du dernier PLH, qui prend fin en 2019, et elle a posé les bases du futur plan qui couvrira les années 2020 à 2022. Dès le mois de juin, un comité de pilotage travaillera sur ce projet.

* Le Maire donne au conseil les dernières informations sur l'organisation et le déroulement des élections européennes qui se tiendront le 26 mai prochain. Le dispositif EIREL, destiné notamment à la remontée dématérialisée des résultats, a été testé dans l'après-midi avec succès.

L'établissement des cartes électorales est en cours. Elles seront distribuées en suivant.

Le nombre conséquent de listes (33) impose la confection de panneaux d'affichage supplémentaires, la commune ne disposant que de 10 panneaux normalisés.

Le tableau de permanence du bureau de vote pour le jour des élections est établi par le conseil municipal.

* Le Maire donne au conseil municipal les dernières informations concernant le projet de lotissement du clos de La Lauve. La demande pour la loi sur l'eau est en cours et n'impactera pas les délais d'instruction du permis d'aménager. La réunion de bornage contradictoire avec le bureau d'étude et les propriétaires riverains aura lieu le jeudi 9 mai.

* Concernant le projet Agence Postale / MSAP, le Maire informe le conseil municipal de la fin des travaux intérieurs de réhabilitation des locaux par les entreprises (électricité, chauffage, peinture et sols). Les fenêtres devraient être posées en fin de mois. Les agents techniques, pour leur part, vont installer le chauffe-eau d'appoint et le local du coffre-fort dès la semaine prochaine.

* Le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Gueveneu pour la rénovation des auvents du local basket. Le devis, qui s'élève à 4 056 € TTC, est validé par le conseil.

* Le Maire présente un devis de l'entreprise Signature pour la réalisation de marquages au sol (jeux, marelles, labyrinthe, etc...) dans les cours de récréation du RPI. Il précise au conseil qu'il a obtenu pour ce projet une participation de 500 € de la coopérative scolaire. Le montant TTC du devis est de 3 457,06 €. Déduction faite

des 500 € de la coopérative scolaire, la part restant due par chaque commune du RPI sera donc de 1 478,53 €. Le conseil municipal donne son accord pour cette opération.

* Le Maire donne la parole à Mme Sophie OPREE, conseillère municipale, qui annonce que la fête BIO, organisée par l'association « La graine et le potager » devrait se tenir le dimanche 15 septembre, entièrement en extérieur, avec de nombreux producteurs et des animations variées. Un espace repas sera prévu où les visiteurs pourront se restaurer après s'être fournis auprès des exposants.

* Le Maire donne la parole à M. Patrick SCHWIRTZ, 1^{er} adjoint, qui fait le point sur les travaux de voirie et divers autres travaux :

Le projet de la réfection de la rue Charles Breton à Varennes (réseau pluvial et chaussée) doit être précisé avec le bureau d'étude, concernant notamment les réseaux parcellaires déjà existants qui ne devraient pas être modifiés compte-tenu de leur récente installation (2012).

M. SCHWIRTZ explique au conseil municipal qu'il a sollicité le conseil départemental pour connaître la nature et la pérennité des éventuelles subventions que la commune pourrait obtenir pour la réhabilitation des points noirs paysagers, notamment sur la parcelle de peupliers située face à la déchetterie communautaire.

Il rappelle également que la commune a rendez-vous jeudi 9 mai avec la MICA pour étudier différentes problématiques liées à la voirie sur la RD20A à Grandchamp (cheminement piéton rue de la corvée de Mailly) et Varennes (entrée sud et entrée nord rue Pierre Joigneaux).

* M. Cyril VACHON, 2^{ème} adjoint, fait part au conseil municipal du désir de la Commission Fleurissement de modifier le règlement du concours des maisons fleuries. Il présente les divers changements qui ont été précisés lors de la dernière Commission Fleurissement.

* La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 4 juin 2019.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21h40.

Gérard GREFFE

Patrick SCHWIRTZ

Cyril VACHON

Sophie OPREE

Philippe WEMMERT

Arnaud TARTARIN

Patricia GUILLAUME

Nolwenn BEROUJON

Sébastien FOL

Magali GODARD

Dominique VACHEROT